

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-062

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; M. Alain PAUTROT ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Émile COHEN ; M. Claude LARDY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Yoann STUCK ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Benoît SÉCHET ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nathalie MAYEN ; Mme Nicole COHEN ; M. Gonzague ZIEGLER ; Mme Johanna BECKERT ; M. Jérôme FRANÇOIS ; Mme Nathalie CORNET ; M. Damien JACQUEMONT.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; Mme Maryse BODDELE donne pouvoir à Mme Émilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Vincent RAFFARA donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Benoît DESACHY donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint).

**Membre absent :** aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

**OBJET** PROGRAMMATION SOCIALE 2026 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Ville d'Écully s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers le quartier « Sources-Pérollier », reconnu prioritaire au titre de la Politique de la ville conformément au décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023. Cette reconnaissance traduit la précarité réelle vécue au sein de ce quartier par ses habitants tant sur les plans économiques, sécuritaires, éducatifs ou sociaux, et engage la Commune et ses partenaires dans le Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartier 2030 », qui définit le cadre d'application de la Politique de la Ville sur l'ensemble de la Métropole.

La Ville d'Écully a signé en 2024 sa Convention Locale d'Application du Contrat de Ville, document stratégique et opérationnel qui se décline en 5 axes prioritaires :

- cadre de vie, transition écologique et mobilités,
- sécurité, médiation et prévention,

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20260624-DELIB-2026-062-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026

- éducation, culture et soutien à la parentalité,
- insertion sociale et professionnelle
- cohésion sociale.

L'État et la Commune investissent des crédits spécifiques à la Politique de la Ville et mettent en œuvre une programmation d'actions travaillées avec les partenaires dans le cadre d'un appel à projets commun. En décembre, l'ensemble des porteurs ont été auditionnés avec la Déléguée de la Préfète, validant 22 projets portés par 13 associations et la Ville d'Écully (dont le détail figure dans le tableau annexé à la présente délibération). L'État financera à hauteur de 93 100 € les projets, montant pouvant aller jusqu'à 105 000 € en fin d'année en cas de dégel des crédits de l'État contre 103 000 € en 2025.

Pour 2026, la Ville d'Écully a choisi apporter son soutien financier à 19 projets portant sur l'ensemble des champs dédiés, avec une attention particulière sur les projets destinés aux enfants et aux jeunes. Certaines actions bénéficieront d'un co-financement par l'État, la Métropole, la CAF, ALLIADE HABITAT.

Chaque porteur devra justifier l'utilisation des fonds attribués par un bilan qualitatif et financier de l'action.

L'attribution des crédits par la Commune d'Écully serait déclinée de la manière suivante :

Structure	Action	Coût total déclaré	Subvention Ville d'Écully	Subvention État
Comité de gestion Sources Pérollier	Gestion des locaux et du « carrefour des acteurs »	12 000	4 000	0
Centre Social d'Écully	Animation et médiation à destination des 16/25 ans	34 049	1 000	15 000
	Ateliers socio linguistiques 2x/semaine	12 510	2 500	3 500
	Club Coup de pouce : Prévention du décrochage scolaire en CP et CE1	21 988	1 000	13 000
	Animation l'épicerie sociale Epicoeur	84 580	2 500	10 000
	Actions hors les murs de la ludothèque	83 777	1 000	9 000
	Ateliers hebdomadaires « music'art » et stages avec l'école de Musique	16 361	2 500	5 100
Ren formation	Cours intensif de 100 heures d'apprentissage du français (FLE)	11 000	1 000	10 000
ALTM	Médiation sociale avec un binôme de médiateurs 2 jours / semaine	46 831	1 300	2 500
Ecole de Musique d'Écully	Interventions sur les classes de CE2 de l'école du Pérollier	3 865	2 665	0
L'imprévisible Fabrique	Interventions artistiques autour de la mémoire du quartier : création d'une fresque artistique et d'une signalétique	7 000	5 000	1 500
Mission Locale des Monts d'Or et Monts du Lyonnais	Repérage et de l'accompagnement des jeunes dits « invisibles »	17 583	2 000	5 000
Cie La Parole de	Ateliers de comptines multilingues et de marionnettes sur le thème « voisin-voisine »	4 000	0	0

Accusé de réception en préfecture  
069-216900814-20260624-DELIB-2026-062-DE  
Date de réception en préfecture : 02/07/2026

Pimms médiation	Permanence hebdomadaire d'aides administratives et numériques	15 665	4 700	0
Ville d'Écully	Action de prévention des pratiques addictives et en santé mentale	5 200	1 200	4 000
	Journée sport, prévention, et rapport police population	5 200	2 100	2 500
	Création d'une pièce de théâtre avec les élèves de l'école du Pérolier	7 716	5 000	2 000
	Projets culturels : Xtinction ; Biennale d'Art contemporain en territoire ; Kavel	6 500	2 000	0

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2311-7 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

La Commission Solidarité, Santé, Handicap et Politique de la Ville, réunie le 2 juin 2026, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

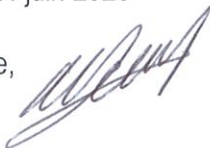
Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour

- Approuve la liste des organismes bénéficiaires des subventions au titre de la programmation sociale « politique de la ville » pour l'année 2026, inscrite dans le tableau ci-dessus, pour un montant cumulé de 42 165 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les dépenses correspondantes relatives aux subventions relatives à la programmation « politique de la ville » pour l'année 2026 seront imputées au chapitre 65, articles 65748 et 65742, ouverts au budget primitif 2026.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 24 juin 2026

La Secrétaire,



**Johanna BECKERT**

Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le - 2 JUL. 2026

Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20260624-DELIB-2026-062-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026